AVENANT À LA CONVENTION DE STAGE

SECTION: *BACHELIER EN SCIENCES AGRONOMIQUES*

Par le présent document, il est convenu:

**Entre:** NOM: PRÉNOM:

Né(e) le:

Domicilié(e):

Étudiant(e) régulièrement inscrit(e) en Bloc 3 du baccalauréat en Sciences Agronomiques de la Haute École Charlemagne

**Et:** NOM:

Tél: Mail:

Que la convention de stage est prolongée jusqu’au inclus, afin de permettre à l’étudiant de poursuivre son expérimentation et les observations prévues dans le cadre de son stage.

La convention de stage ne constitue en aucune façon un contrat de travail. Sa portée se limite à la notion de stage formatif et essentiellement temporaire.

Fait à Huy, le

En 3 exemplaires dont:

* Un exemplaire destiné au Maître de stage ;
* Un exemplaire conservé par le stagiaire ;
* Un exemplaire à envoyer dans les plus brefs délais, à la Direction de la catégorie agronomique de la Haute Ecole Charlemagne, via le secrétariat des études, rue Saint Victor 3 à 4500 HUY

***Signatures:***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Le maître de stage | L’étudiant | L’enseignant responsable des stages | La Directrice de la Catégorie agronomique  SIQUET AURORE |